

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



11 FEVRIER 2020

N° 21

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

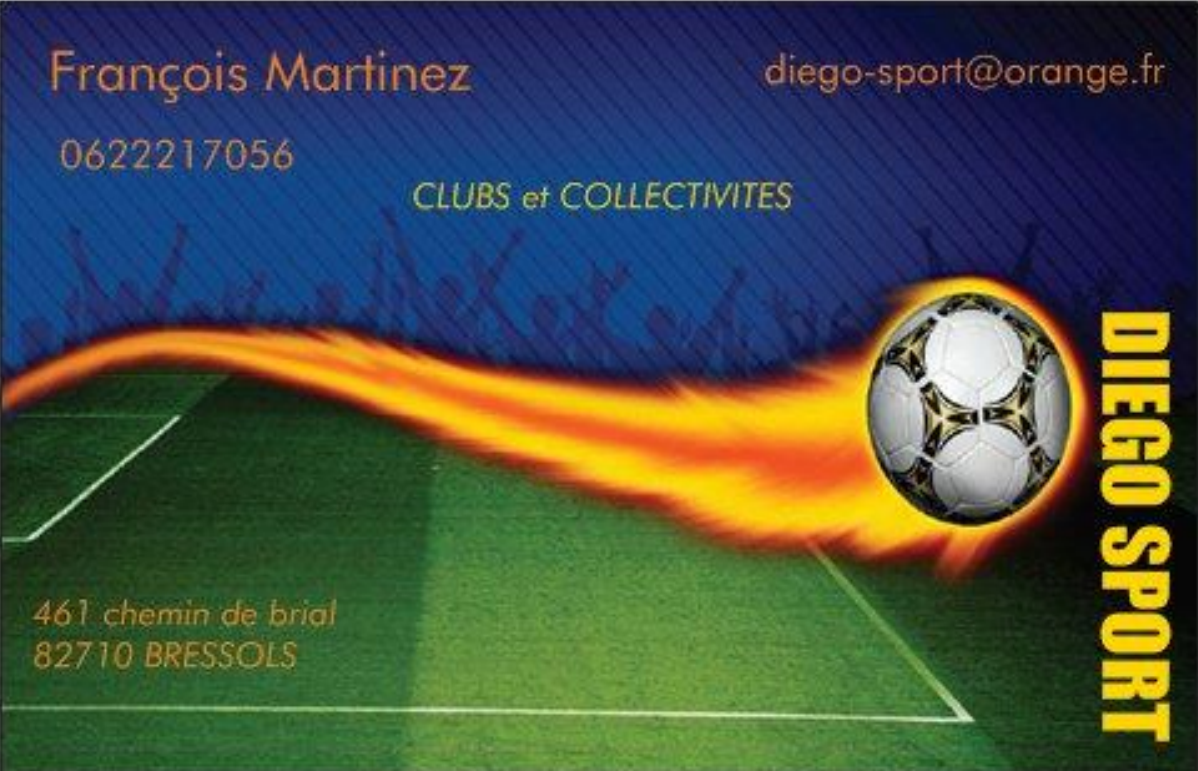
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Rappel règlement intérieur,
- Sportivité semaine 6,
- Sanctions,
- Rectificatif sanction,
- Vestiaires,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Litiges,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Calendrier semaines 7 à 9.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field and a soccer ball with a fiery trail. The text includes the name François Martinez, contact information, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 Février 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ASCA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 25/02 (4 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 25/02 (5 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 25/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur) et jusqu'au 03/03 (3 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),

FA ROQUES : à partir du 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT : à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),

TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur).

SB SPORT FC : jusqu'au 18/02 (2 joueurs).

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 25/02 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC CNES : à partir du 11/02 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 6 DU 03/02/2020 AU 09/02/2020

Coupe Occitane : Quart de finale

ALTRAN FOOT	3	-	0	ASFP LUSITANOS	
MECAPROTEC FC	6	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
IO TEAM	0	-	5	O. TOULOUSE	
ATHLTICO TOLOSA B	1	-	3	USEMA COLOMIERS	

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de finale

ASC CNES	1	-	1	AJ SANT EXUPERY	
Tirs au but	3	-	1		
CPAM	0	-	5	ASEAT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	6	USMT CRETEIL ST MAUR(94)	
FC CANTOU	1	-	5	CELTIC IRISH (13)	
MAJESTIC UNITED (94)	7	-	1	SHADOCKS DE SEILH	
ECST (13)	2	-	2	PASPORT	
Tirs au but	3	-	4		
FC ESCALQUENS	0	-	3	AS CHATOYANCE (75)	F

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1 (du 20/12/19)

TOULOUSE SA	4	-	1	NEW TEAM	
-------------	---	---	---	----------	--

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1 (du 16/12/19)

FA ROQUES	0	-	7	DYNAMO FC	
-----------	---	---	---	-----------	--

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1 (du 20/12/19)

FC CANTOU	4	-	1	AS DRT	
-----------	---	---	---	--------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

FC ESCALQUENS	3	-	0	FONBO FC	F
---------------	---	---	---	----------	----------

Division : Honneur - Journée 3 aller (du 23/10/19)

SHAKHTAR TOLOSA	0	-	3	USA FOOT	
-----------------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

AS MATRA	2	-	5	AGATE FC	
----------	---	---	---	----------	--


Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)








ASCA		Remis		UJS TOULOUSE	
------	--	--------------	--	--------------	---

Division : Promotion Honneur - Journée 6 aller (du 05/12/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	0	-	7	SB SPORT FC
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	1	SOPRA STERIA FOOT

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 02/12/19)

F.R. ST GENIES		Remis		NIMBA OT	
----------------	--	--------------	--	----------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêt municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 6

TROIS sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusion (pour une équipe parisienne en coupe Delaune) pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASC CNES / AJ SAINT EXUPERY du 06/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour "**TACLE IRREGULIER**"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/01/20 (ART 32 – §B – f),

SOW Moustapha, licence n°695297 (AJ SAINT EXUPERY)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/02/20.

Rencontre CPAM / ASEAT du 07/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour " *JEU DANGEREUX* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/09/19 (**ART 32 – §B – f**),

GIRARD Loic, licence n°55559635, capitaine (ASEAT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 17/02/20.

RECTIFICATIF SANCTION

Il fallait lire :

Rencontre ALTRAN FOOT / AS ST LOUP CAMMAS du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour " *ENERVEMENT* "

– SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**)

– EXCLUSION –

PERILLES Fabrice, licence n°656630 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

VESTIAIRES



La mairie de Toulouse nous a fait remonter son mécontentement. En effet des chaussures pleines de boue ont été nettoyées dans les douches du terrain de Sesquières. Elle nous fait savoir que si ça se renouvelait, elle nous supprimerait ce créneau.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

LITIGES

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / USA FOOT du 05/02/20 – Honneur – Journée 3 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur CABROL Sébastien, licence n°859818 (SHAKHTAR TOLOSA), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (23/10/19)**,

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **USA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre AS MATRA / AGATE FC du 04/02/20 – Honneur – Journée 4 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs COUDERC Sébastien, licence n°817665 et GARCIA Jordi, licence 849950 (AS MATRA), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre (12/11/19)**,

- **Match perdu par pénalité à AS MATRA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **AGATE FC** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre FC CANTOU / SOPRA STERIA FOOT du 29/01/20 – Honneur – Journée 4 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur COURREGÉ Brice, licence n°55753780 (FC CANTOU), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (25/10/19)**,

- **Match perdu par pénalité à FC CANTOU**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SOPRA STERIA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

DECEMBRE - JANVIER

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA *	FC ESCALQUENS	SHAKHTAR TOLOSA **
ALTRAN FOOT *	FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC *
USA FOOT *	IO TEAM *	SOPRA STERIA FOOT
US CAF	LES SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A
ASC CNES	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA C
AS DRT	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM*
DYNAMO FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE
		TOULOUSE SA *

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	F.R. ST GENIES
FC CANTOU	NIMBA O.T.	UJS TOULOUSE

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

CPAM	AGATE FC	AS MATRA
------	----------	----------

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

ASEAT	FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS
-------	---------	-------------------

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

FONBO FC	LES VIEIL. CANAILLES	NEW TEAM
	MISTRAL P.L.	

* NON REPRESENTEE EN DECEMBRE.

** NON REPRESENTEE EN DECEMBRE ET JANVIER.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC	ASCO REUIL (92)	Cazal Lapujade Syn.	Sa 15/02	16h00
----------------	-----------------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS	F.R. ST GENIES	Capitany Synthé	Me 19/02	20h00
-----------------	----------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	St Loup Cammas	Je 20/02	20h15
-------------------	--------------------	----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 20/02	19h45
-----------	----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Lu 17/02	20h00
--------------------	----------	----------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 19/02	19h45
TOULOUSE SA	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 21/02	19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE	NEW TEAM	Lardenne Synthé	Me 19/02	19h45
-------	----------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA	USA FOOT	R.Barran	Ma 18/02	19h45
----------	----------	----------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT	UJS TOULOUSE	Stadium Taton Syn.	Je 20/02	20h00
-------------------	--------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division : Excellence – Journée 11 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 26/02	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Remis		
SHADOCKS SEILH	O.TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 28/02	20h45
ASEAT	MECAPROTEC FC	Sesquièrre Hb	Ve 28/02	20h00
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 28/02	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 8 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan Hb	Me 26/02	19h45
FC ESCALQUENS	MISTRAL P.L.	M. Cerdan St.	Lu 24/02	19h45
ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 27/02	20h45
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je 27/02	20h00

Division : Honneur – Journée 8 retour

AS MATRA	IO TEAM	R.Barran	Ma 25/02	19h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	R. Barran	Ve 28/02	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 26/02	20h45
AGATE FC	FA ROQUES	Sordelo St	Me 26/02	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 8 retour

LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Sordelo Hb	Je 27/02	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Je 27/02	20h15
UJS TOULOUSE	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Synthé	Ve 28/02	19h45
SB SPORT FC	FC CANTOU	Stadium Taton Synthé	Lu 24/02	20h00

Division : Promotion – Journée 8 retour

US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 26/02	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	CPAM	St Genies Bellevue	Je 27/02	20h30
FC BALEC	NIMBA O.T.	Sordelo St	Je 27/02	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS